

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ



البنك التونسي للتضامن

BTS BANK

AVIS DE CONSULTATION N°20/2023

« CHOIX D'UN COURTIER EN ASSURANCES »

La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS Bank) se propose de lancer une consultation ayant pour objet le choix d'un courtier en assurances.

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions à tous les Courtiers en Assurances établis en Tunisie, agréé par le Comité Général des Assurances (Ministère des Finances).

Les Courtiers en Assurances intéressés par cette consultation sont invités à se présenter à la BTS BANK, sis au 56, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis tous les jours ouvrables pour retirer le dossier de la consultation contre le paiement d'une somme de **cent (100) dinars** non remboursable à verser directement en espèce au compte de la BTS BANK RIB N°27.999.000.0300.100.300.19 et justifiée par la remise d'un bon de versement espèce à l'Agence Centrale Mohamed V de la BTS Bank.

Le dossier de la soumission doit être nécessairement constitué conformément à l'Article 10 : **PRESENTATION DE L'OFFRE** du cahier des charges, de deux (02) enveloppes :

- 1) **Une première enveloppe comportant les pièces administratives,**
- 2) **Une troisième enveloppe comportant le dossier technique.**

Les deux (02) enveloppes doivent être placées dans une enveloppe extérieure fermée qui doit porter la mention apparente suivante :

A NE PAS OUVRIR

CONSULTATION N°20/2023 « CHOIX D'UN COURTIER EN ASSURANCES »

L'enveloppe extérieure doit être envoyée par voie postale, sous pli fermé et en recommandé ou par rapide poste ou remis directement à l'adresse suivante :

Banque Tunisienne de Solidarité « BTS BANK »

Bureau d'Ordre Central

56, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Et ce au plus tard le mardi 3 octobre 2023 avant 16h30 (le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi).

N.B : toute offre incomplète, non-conforme aux conditions du cahier des charges ou parvenue après le délai sera rejetée.

L'ouverture des plis sera en séance non publique.